



Crésus Salaires

40.2 - Activer Swissdec

40.2.1 - Réglages pour l'envoi de vos données aux assurances

40.2.2 - Réglages pour l'envoi de vos données aux ACI (pour les certificats et listes de frontaliers)

40.2.3 - Réglages pour l'envoi de vos données à l'OFS

40.2.4 - Réglages pour l'envoi de vos données aux ACI (pour l'impôt à la source)

40.2 - Activer Swissdec

Si vous n'avez pas validé l'utilisation des **transmissions Swissdec** lors de la création de votre fichier de salaires, il vous faut l'activer en procédant comme suit :

- passez en mode complet (**Ctrl** + **y**);
- utilisez la commande *Options > Définitions*;
- cochez les trois premières cases du dialogue et validez avec **OK** :

Définitions générales

Utilise l'exportation Swissdec

Utilise l'exportation Swissdec pour Office fédéral de la statistique (OFS)

Utilise l'exportation Swissdec pour les Impôts à la source

Utilise l'exportation Swissdec avec transmission manuelle (EIV)

Utilise le mode MEROBA

Base AC identique à la base AVS

Base Contribution professionnelle identique à la base AVS

Affiche les icônes "bloqué" et "comptabilisé" dans le tableau général

Enregistre toujours le fichier de salaires sans demander confirmation

Autorise l'envoi de mails sans certificat SSL/TLS valide

Choix du dossier 'ISO'...

Cresus Partout

Inclure tous les employés dans le prochain transfert

Clé API : 470968879F9857A98223795DCC8F19 Réinitialiser

Clé manager : GEcrWctrprcdXs0J5f9mBg== Réinitialiser

Serveur : https://partout.cresus.ch Réinitialiser

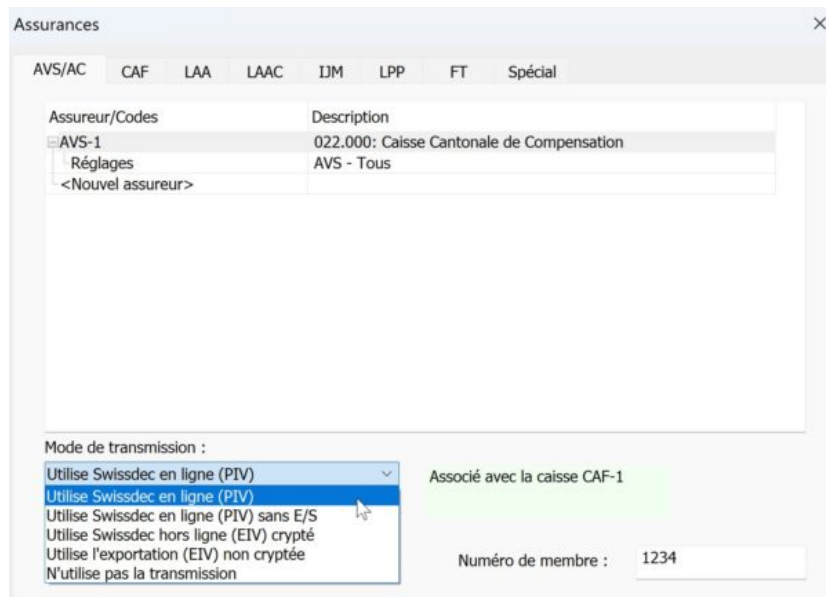
OK Annuler Aide

Même si vous n'êtes pas concerné par les enquêtes de **l'OFS** ou **les impôts à la source**, nous vous recommandons vivement de cocher les deuxième et troisième cases de ce dialogue, comme nous vous conseillons de transmettre chaque mois vos données salariales à l'OFS, et cela même si votre entreprise n'a pas encore été tirée au sort. Voir à ce sujet l'article [Enquêtes de l'OFS](#).

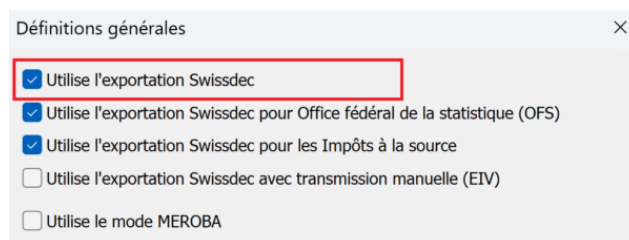
À moins que vous ne deviez procéder manuellement à la transmission des données auprès de l'OFS ou des ACI, ne cochez pas la quatrième case. Cette option sera abordée au §40.6 Enregistrer le fichier XML.

40.2.1 - Réglages pour l'envoi de vos données aux assurances

Le mode de transmission est à définir individuellement lors de la définition de chaque assurance (commande *Entreprise* > *Assurances*). Si ça n'a pas été fait, sélectionnez le mode *Utilise Swissdec en ligne (PIV)* :

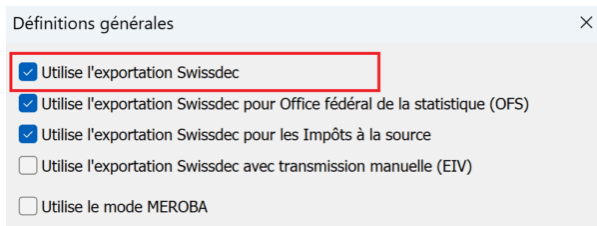


Ensuite, et comme vu précédemment, il faut que la première case du dialogue suivant soit cochée (**mode complet** > *Options* > *Définitions*) :



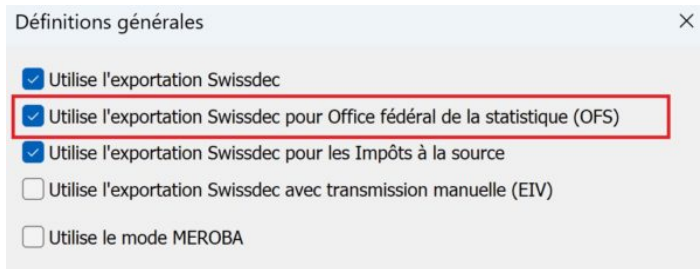
40.2.2 - Réglages pour l'envoi de vos données aux ACI (pour les certificats et listes de frontaliers)

Pour transmettre les certificats de salaire ou la listes des frontaliers à l'Administration cantonale concernée, il suffit simplement, comme vu précédemment, que la première case du dialogue suivant soit cochée (**mode complet** > *Options* > *Définitions*) :



40.2.3 - Réglages pour l'envoi de vos données à l'OFS

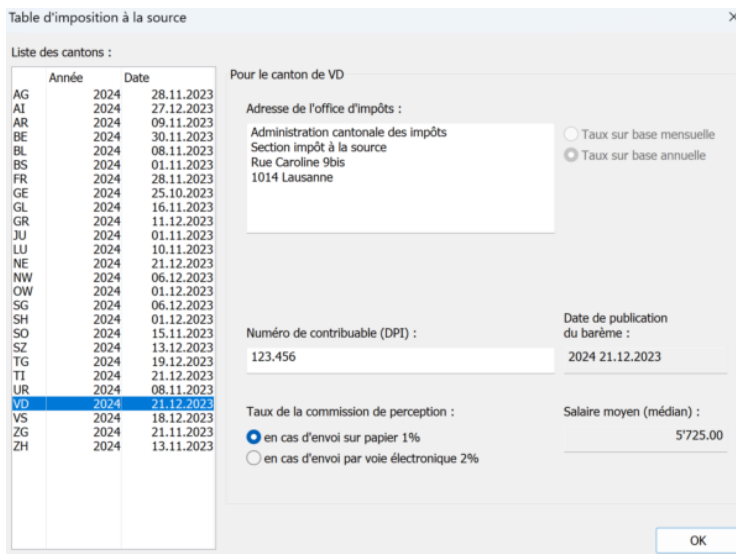
Pour transmettre vos données à l'Office fédéral de la statistique, il suffit que, en plus de la première, la deuxième case du dialogue vu précédemment soit cochée (**mode complet** > *Options* > *Définitions*) :



Des informations spécifiques à l'envoi des données à l'OFS sont également disponibles dans l'article [Enquêtes de l'OFS](#).

40.2.4 - Réglages pour l'envoi de vos données aux ACI (pour l'impôt à la source)

Pour que vos données salariales relatives à l'impôt à la source puissent être transmises à l'Administration cantonale concernée, vous devez avoir saisi votre numéro de contribuable (DPI) en suivant la commande *Entreprise > Impôt à la source* :



Liste des cantons :		
	Année	Date
AG	2024	28.11.2023
AI	2024	27.12.2023
AR	2024	09.11.2023
BE	2024	30.11.2023
BL	2024	08.11.2023
BS	2024	01.11.2023
FR	2024	28.11.2023
GE	2024	25.10.2023
GL	2024	16.11.2023
GR	2024	11.12.2023
JU	2024	01.11.2023
LU	2024	10.11.2023
NE	2024	21.12.2023
NW	2024	06.12.2023
OW	2024	01.12.2023
SG	2024	06.12.2023
SH	2024	01.12.2023
SO	2024	15.11.2023
SZ	2024	13.12.2023
TG	2024	19.12.2023
TI	2024	21.12.2023
UR	2024	08.11.2023
VD	2024	21.12.2023
VS	2024	18.12.2023
ZG	2024	21.11.2023
ZH	2024	13.11.2023

Pour le canton de VD

Adresse de l'office d'impôts :
Administration cantonale des impôts
Section impôt à la source
Rue Caroline 9bis
1014 Lausanne

Taux sur base mensuelle
 Taux sur base annuelle

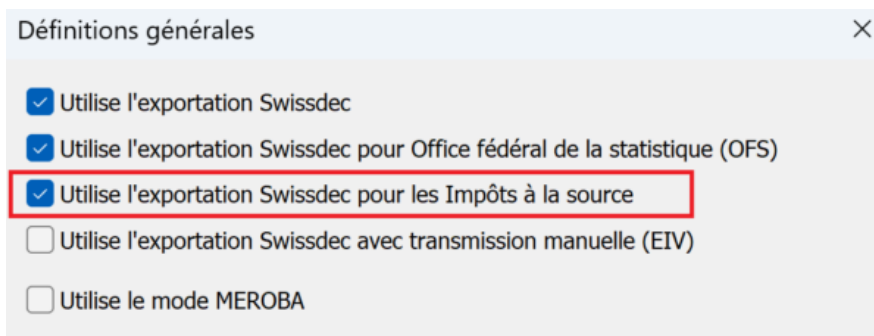
Numéro de contribuable (DPI) : 123.456
Date de publication du barème : 2024 21.12.2023

Taux de la commission de perception :
 en cas d'envoi sur papier 1%
 en cas d'envoi par voie électronique 2%

Salaire moyen (médian) : 5'725.00

OK

Ensuite, et comme vu précédemment, il faut que, en plus de la première, la troisième case du dialogue suivant soit cochée (**mode complet > Options > Définitions**) :



Définitions générales

Utilise l'exportation Swissdec

Utilise l'exportation Swissdec pour Office fédéral de la statistique (OFS)

Utilise l'exportation Swissdec pour les Impôts à la source

Utilise l'exportation Swissdec avec transmission manuelle (EIV)

Utilise le mode MEROBA